

Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance du 12 mai 2023

Présents (15):

Dubois Sylvie, Chausse Stéphane, Marie Fargier, Bellenger Jacques, Rotger Patrick, Morge Florian, Eyraud Anne-marie, Sevenier-Alivon Annick, Alonso Sébastien, Lefrileux Yves, Valcke Sylviane,, Melh Didier, Cros Isabelle, Hemmache Martine, Heu Marie

Excusé(e)s avec pouvoirs (4):

Clément Pierre à Morge Florian
Vigne Christophe à Chausse Stéphane
Dussol Roxane à Melh Didier
Cosse Marie-jeanne à Lefrileux Yves

Excusé(e)s sans pouvoirs (3) : Taulemesse Karine, Bilancetti Yann, Laville Franchi Anne-Marie,

Absente : Roselyne Aulner

Votants : 19

Election à l'unanimité de Stéphane Chausse en tant que secrétaire de séance.

- **Approbation** par 15 voix pour et 4 voix contre (Y.Lefrileux, R.Dussol, D. Mehl, M.J. Cosse) et 0 abstention du retrait de la délibération n°2023-27 du 14 avril 2023 et de l'augmentation des taxes de la façon suivante :
 - - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,71%,
 - - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96,62%.
 - - Taux de taxe d'habitation : 18,71%

- **Approbation** par 16 voix pour et 3 voix contre (R.Dussol, D. Mehl, M.J. Cosse) et 0 abstention
 - De l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse D'Epargne, d'un montant maximum de 300 000 euros aux conditions indiquées ci-dessous :
 - Montant : 300 000 euros
 - Durée : 1 an
 - Taux d'intérêt applicable : € STR + 0.8%
 - Frais de dossier : 300 €
 - De l'autorisation faite à Madame la Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit crédit
 - De l'autorisation faite à Madame la Maire à signer tout document nécessaire » à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie

- **Approbation** par 16 voix pour et 3 voix contre (R.Dussol, D. Mehl, M.J. Cosse) et 0 abstention
 - de la réalisation d'un emprunt pour faire face aux dépenses d'investissement afin de finaliser, notamment, la construction de la médiathèque aux conditions indiquées ci-dessous :
 - Durée : 20 ans
 - Taux client : 4.17% en annuel
 - Taux résultant de l'annuité réduite : 3.7486% en annuel
 - Si date de versement des fonds : le 25/07/2023
 - ➤ Si date de la première échéance : le 25/07/2023
 - Echéance annuelle constante réduite
 - Toutes les échéances seront fixées au 25/07 de chaque année
 - Frais de dossier : 500 € (non soumis à TVA)
 - De contracter auprès du Crédit Agricole, un prêt à Annuités Réduites, de 500 000 €, remboursable en 20 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 3.7486% fixe sous réserve de l'établissement du contrat et si le déblocage de la totalité des fonds intervient le 25/06/2023.
La première échéance sera fixée au 25/07/2023.

- De s'engager pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- de s'engager à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- De conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- D'affirmer en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Questions diverses :

Inauguration de cabane, fête du centre socio culturel, perte d'autonomie présence du camion soliha sur le marché hebdomadaire, permanences UDAP + ABF, calendrier des réunions et autres festivités et animations